

DÉCLARATION DU RESPONSABLE ASSURANCE QUALITÉ EN PROTECTION INCENDIE



1. Informations sur l'objet

 Bâtiment Neuf Bâtiment existant (transformation / rénovation)Objet : Adresse : NPA/Localité : Maître de l'Ouvrage : N° Dossier ECA (si connu) : CAMAC N° (si connu) : Bât. ECA / Parcelle :

2. Caractéristiques Générales

Hauteur totale du bâtiment (en m) : Nb. de niveaux hors-sol : Nb. de sous-sols : Affectations du bâtiment : Dangers d'incendie particuliers:

Degré d'assurance qualité attribué à l'ensemble du bâtiment :

 1 2 3 4Partie de bâtiment particulière / indépendante 1 2 3 4

3. Responsable Assurance Qualité

Entreprise : Adresse : Nom : Prénom : Téléphone : Courriel : Responsabilité : Totale Phase projet/planification Phase exécution / suivi des travaux

Qualification(s) / références:

 Figure sur la liste ECA-Vaud « Responsables Assurance Qualités niveaux 2 et 3 reconnus par l'ECA-Vaud pour la période transitoire 2015-2019». Spécialiste en protection incendie AEAI (Degré 2) N°HPI : Expert en protection incendie AEAI (Degrés 2 à 4) N°HPI : Profession en lien avec le domaine de la construction et/ou de la protection incendie (**valable uniquement en degré 1**); architecte, dessinateur projeteur, responsable de travaux, bureau technique,... Autres* : **justificatifs à fournir pour approbation de l'autorité**Partenariat par un responsable reconnu (si oui préciser le nom): **Déclaration à transmettre à l'autorité compétente de police du feu (ECA ou Commune):**

Par sa signature, le(la) soussigné(e) se déclare compétent(e) et disponible pour réaliser/suivre le concept de protection incendie conformément aux dispositions de l'article 4.1.3 de la DPI 11-15f "Assurance qualité en protection incendie" et atteste l'exactitude et la conformité des renseignements donnés.

Date : Signature :

*Cadre ci-dessous réservé à l'autorité compétente de police du feu ECA/Commune selon répartition de compétence

Validation de l'autorité :

 OUI NON

Si non; justification :

Date :

Nom et Visa :